
La Roche-sur-Yon au plus près de ses habitants

2^e édition des rencontres « Mon Maire, Mon Quartier »
et lancement du budget participatif

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Malvina SIRISAWAT

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

18 SEPTEMBRE 2023

Irsy.fr    

 **SOMMAIRE****Page 3**

Démocratie participative : la démarche se poursuit !

Page 4

« Mon Maire, Mon Quartier » : 2^e édition

Page 5

Un budget participatif pour les projets des Yonnais



Démocratie participative : la démarche se poursuit !

Au travers d'ateliers citoyens, d'enquêtes et de contributions libres, les Assises de quartier ont amené les Yonnais à s'interroger sur leurs pratiques du quotidien et leur perception de la ville.

Forte de cette expérience, la démarche de concertation participative s'est poursuivie avec les rencontres « Mon Maire, Mon Quartier » qui ont eu lieu d'octobre à décembre 2022, avec la participation de plus de 1 000 personnes.

Ces échanges directs et de proximité ont réservé un accueil favorable de la population qui s'est ensuite prononcée « pour » la création d'un budget participatif afin de bâtir ensemble des projets au plus près des besoins et du quotidien des Yonnais.

En octobre 2023, la démarche se poursuit avec :

- **Le retour du dispositif « Mon Maire, Mon Quartier » pour une deuxième session de rencontres sur le terrain ;**
- **Le lancement du budget participatif à travers l'ouverture d'une plateforme numérique participative dédiée.**



Mon Maire, Mon Quartier : 2^e édition

Suite à une première édition très bien accueillie par la population, le dispositif « Mon Maire, Mon Quartier » se déploie à nouveau du 5 octobre au 27 novembre 2023 : Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon, accompagné des élus de quartier, renouvellent l'expérience en allant au-devant des Yonnais, chez eux, dans leurs quartiers, afin de recueillir leurs avis et leurs idées pour construire ensemble l'avenir de la ville.

Pour chaque quartier, le maire et son équipe municipale seront présents une après-midi et une soirée auprès des habitants : parcours dans le quartier, entretiens individuels lors d'une permanence délocalisée et réunion publique sont au programme. Ces temps d'échanges seront aussi l'occasion de présenter les projets structurants pour la ville et le quartier.

Le programme des journées sur le terrain

- **14 h - 15 h 30 : visite de terrain**
Rencontre avec les habitants et les acteurs locaux au cœur du quartier.
- **16 h - 18 h : permanence administrés**
Le maire et l'adjoint du quartier reçoivent les habitants qui le souhaitent lors d'une rencontre individuelle privilégiée. La prise de rendez-vous s'effectue en amont auprès du correspondant de quartier (cf. contacts ci-dessous).
- **18 h 30 : réunion publique**
Ouvverte à tous, la réunion publique a pour objectifs de présenter les grands projets structurants de la ville et du quartier et d'échanger avec les membres de l'équipe municipale dans un lieu emblématique du quartier.

Dates et lieux par quartier

Date	Quartiers	Lieu de la réunion publique
Jeudi 5 octobre	Le Bourg-sous-La Roche	Salle VIP basket Parc Expo des Oudairies
Mercredi 18 octobre	Les Forges / Saint-André d'Ornay / Val d'Ornay	Salle de sport de L'Angelmière
Mercredi 8 novembre	Centre-ville / Pont-Morineau / Zola	Le Cyel
Mercredi 15 novembre	La Vallée-Verte / La Liberté	École du Pont-Boileau Salle du 1 ^{er} étage
Lundi 27 novembre	Les Pyramides / Jean-Yole / La Courtaisière / Les Robretières / Rivoli	Salle omnisport Sully

Les correspondants de quartier

Le Bourg-sous-La Roche	Valérie Annopoulos 06 76 68 45 75 ou valerie.annopoulos@larochesuryon.fr → Prise de rendez-vous avant le 28 septembre
Les Forges / Saint-André d'Ornay / Val d'Ornay	Sophie Cauvel 06 14 58 44 31 ou sophie.cauvel@larochesuryon.fr → Prise de rendez-vous avant le 11 octobre
Centre-ville / Pont-Morineau / Zola	Nadia Perrin 02 51 47 49 69 ou nadia.perrin@larochesuryon.fr → Prise de rendez-vous avant le 2 novembre
La Vallée-Verte / La Liberté	Mariane Thorel 06 14 09 84 27 ou mariane.thorel@larochesuryon.fr → Prise de rendez-vous avant le 8 novembre
Les Pyramides / Jean-Yole / La Courtaisière / Les Robretières / Rivoli	Laurence Blain 06 14 58 44 37 ou laurence.blain@larochesuryon.fr → Prise de rendez-vous avant le 20 novembre



Un budget participatif pour les projets des Yonnais

Principes et objectifs

Le budget participatif est un dispositif qui donne la possibilité à tous les habitants de participer au quotidien de leur ville, en proposant des projets et en décidant de l'attribution d'un budget dédié par le biais d'un vote. Il répond à plusieurs objectifs :

- Permettre aux Yonnais de s'impliquer dans des choix budgétaires, sur la base de projets citoyens d'intérêt général ;
- Favoriser leur participation dans la vie de la ville et œuvrer au bien-vivre ensemble ;
- Renforcer le lien entre les habitants et la collectivité ;
- Développer une culture commune de la démocratie participative à La Roche-sur-Yon.

Le principe est simple : faire avec les Yonnais, pour les Yonnais.

Chaque année, la Ville de La Roche-sur-Yon consacrera une enveloppe de 200 000 € à ce budget participatif.

Le calendrier du budget participatif

- 5 octobre > lancement de la plateforme numérique et participative
- Du 5 octobre au 30 novembre 2023 > dépôt des projets
- Du 1^{er} décembre 2023 au 29 mars 2024 > analyse des projets
- Du 1^{er} au 30 avril 2024 > vote des projets
- 24 mai 2024 > résultats des votes

Quels types de projets peut-on déposer ?

Quelques exemples :

- Installations d'équipements liés à la transition écologique : composteurs collectifs, installation de mobilier urbain ;
- Installations d'équipements de loisirs et végétalisation d'espaces publics : aires de jeux, jardins partagés ;
- Valorisation du patrimoine ;
- Réaménagement de pistes cyclables ;
- Animations en lien avec les thématiques proposées.

Les projets proposés doivent répondre aux thématiques suivantes : **amélioration du cadre de vie, transition écologique, solidarités, éducation et citoyenneté, sports, culture et loisirs.**

Qui peut déposer un projet ?

- Les habitants de La Roche-sur-Yon à partir de 15 ans pour un projet individuel ou collectif (un projet par an et par thématique) ;
- Les 5 conseils citoyens de La Roche-sur-Yon au titre des conseils citoyens ;

Attention : les associations recevant une subvention de la Ville, les organisations politiques, les élus de La Roche-sur-Yon (tout mandat politique : municipal, départemental, parlementaire, etc.) ou encore les entreprises ne peuvent pas déposer de projets.

Comment déposer un projet ?

Accessible à partir du 5 octobre, une plateforme numérique et participative dédiée a été créée pour ce dispositif : www.larochecvous.fr

Information pratique : pour les personnes qui se sentiraient éloignées du numérique, un accompagnement personnalisé est possible via les correspondants de quartier, les « Maisons France Services » présentes dans les quartiers de La Garenne et du Bourg-sous-La Roche et au Point Informations Mairie/Maison des projets situé rue La Fayette.

Comment sont étudiés les projets ?

Après réception des projets, une **étude de recevabilité** sera réalisée pour s'assurer du respect de critères définis comme l'intérêt général, le non dépassement du budget et le périmètre de réalisation (au sein de la ville de La Roche-sur-Yon). Ensuite, une **étude de faisabilité** viendra vérifier les données techniques et juridiques.

Un comité de sélection (M. le Maire, les élus de quartier et l'élue déléguée aux instances consultatives, 5 participants du comité de suivi des Assises de Quartier) se réunira en fin d'analyses pour sélectionner les projets ayant répondu à tous les critères.

Par souci de transparence, les projets considérés comme non-recevables ou non réalisable à l'issue de cette étape seront conservés sur la plateforme numérique, accompagnés du ou des motifs de disqualification.

Qui peut voter pour les projets ?

Tous les habitants de la Roche-sur-Yon de plus de 15 ans peuvent voter.

Information pratique : les porteurs de projet pourront être accompagnés par les correspondants de quartier pour pouvoir communiquer au mieux sur leurs projets auprès des habitants, durant leur campagne.

Comment voter ?

Chaque habitant vote (un seul vote par personne) en ligne sur la plateforme www.larochecvous.fr pour un projet maximum par thématique proposée et par an.

Les services de la Ville s'assureront du bon déroulement et de la sincérité des votes.

Comment sont désignés les projets lauréats ?

À l'issue des votes, seront désignés lauréats les projets ayant obtenu le plus de votes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée (200 000 €).

En cas d'égalité entre deux projets, un tirage au sort sera effectué afin de déterminer celui qui est désigné lauréat. La sélection se fait par ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Les résultats seront communiqués le 24 mai 2024.